

« ANALYSE DE RISQUE EN SANTE » SESSION 2021

29 novembre au 3 décembre 2021

6 au 10 décembre 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : / / / / / Ville :
Pays :
Portable :
E-Mail :

ACTIVITE

Profession libérale Salarié Demandeur d'emploi
 Autre (préciser)

Si salarié => Coordonnées de l'employeur

Raison sociale :
N° de Siret :
Code NAF :
Adresse postale :
Contact :
N° téléphone :
Adresse mail :

COUT DE LA FORMATION :

Prise en charge personnel 335 €/semaine - Autre prise en charge 671€/semaine
non assujettis à la T.V.A. (article 261-4-4° du CGI)

MODALITES DE PAIEMENT

Le stagiaire s'engage à s'acquitter des frais de formation par virement ou par chèque joint au présent bulletin à l'ordre de : Régie Formation Continue ENVA.
Si les frais de formation sont pris en charge par l'employeur et/ou un organisme financeur, en préciser obligatoirement le nom et les coordonnées :

.....
.....
.....
.....

Pour les virements :

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	94000	00001002109	44

Domiciliation
TPCRETEIL

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1940	0000	0010	0210	944
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :

RR FORMATION CONTINUE ENVA

DISPOSITIONS GENERALES DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nature et caractéristiques de la présente action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation, de promotion, de prévention, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement de connaissances.

Organisation de la présente formation

L'établissement fournit les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires au bon déroulement de l'action de formation.

Propriété intellectuelle

Les documents de toute nature, distribués au cours de la formation, sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinés uniquement à une utilisation personnelle de la part du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces documents sont interdites

Protection sociale et risques d'accidents

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait à l'Ecole chez le maître de stage.

Annulation

L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation, notamment si le nombre minimal de participants requis n'est pas atteint. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées au client. L'annulation du stage ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Dédit ou abandon

En cas de dédit du stagiaire à moins de 15 jours francs avant le début de l'action de formation, ou abandon en cours de formation, il sera appliqué une retenue forfaitaire de 30% sur le coût total.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 1194 P 002694 N°SIRET : 199 406 083 000 14

Fait à _____, le _____

Signature et cachet (employeur) :

Signature du stagiaire :